



Le rôle des interprètes judiciaires dans la garantie d'un procès équitable en RDC

Mufuta Kadima Spyridon

Université Pédagogique Nationale (UPN)

Pan-African University Institute of Governance, Humanities and Social Sciences (PAUGHSS)

E-mail: mufutaspyridon@gmail.com

Abstract

This article presents a thorough analysis of judicial interpretation in the Democratic Republic of Congo (DRC), based on personal observations and extensive documentary research. The study highlights various shortcomings, such as the lack of full-time judicial interpreters, the insufficient skills of individuals called upon to perform this role – often bilinguals or randomly selected individuals – and the scarcity of qualified interpreters, due to a lack of appropriate training. The article emphasizes the crucial role of judicial interpreters in ensuring a fair trial, particularly in a country characterized by significant linguistic diversity. While French is the official language in the DRC, a large portion of the population primarily speaks national languages such as Lingala, Kikongo, Tshiluba, or Swahili. Therefore, access to fair justice directly depends on the quality of interpretation services. The analysis also addresses structural challenges related to the absence of specific professional training, the shortage of qualified interpreters, and the lack of clear legal recognition of their status. Finally, this article underscores the importance of effective judicial interpretation in ensuring respect for the rights of litigants and promoting an inclusive and equitable judicial system.

Keywords: Interpretation, Judicial Interprétation, Legal Interpreting, Court, DRC.

How to cite: Spyridon, M. (2025). Le rôle des interprètes judiciaires dans la garantie d'un procès équitable en RDC. *GPH-International Journal of Social Science and Humanities Research*, 8(02), 26-42. <https://doi.org/10.5281/zenodo.14886154>

Résumé

Cet article propose une analyse approfondie de l'interprétation judiciaire en République démocratique du Congo (RDC), basée sur des observations personnelles et une recherche documentaire approfondie. L'étude met en lumière diverses lacunes, telles que l'absence d'interprètes judiciaires à plein temps dans les tribunaux, le manque de compétences des personnes appelées à remplir ce rôle – souvent des bilingues ou des individus désignés par



This work is licensed under Creative Commons Attribution 4.0 License.

hasard – et la rareté des interprètes qualifiés, en raison d'un manque de formation adaptée. L'article souligne le rôle crucial des interprètes judiciaires dans la garantie d'un procès équitable, surtout dans un pays caractérisé par une grande diversité linguistique. En effet, bien que le français soit la langue officielle en RDC, une grande partie de la population s'exprime principalement dans les langues nationales telles que le lingala, le kikongo, le tshiluba ou le swahili. Ainsi, l'accès à une justice équitable dépend directement de la qualité des services d'interprétation. L'analyse aborde également les défis structurels liés à l'absence de formation professionnelle spécifique, à la pénurie d'interprètes qualifiés et au défaut de reconnaissance juridique claire de leur statut. Enfin, cet article met en relief l'importance d'une interprétation judiciaire efficace pour garantir le respect des droits des justiciables et promouvoir un système judiciaire inclusif et équitable.

Mots clés : Interprétation, Interprétation judiciaire, Interprétation juridique, tribunal, RDC

1. Introduction

L'interprétation judiciaire constitue un enjeu majeur pour l'accès à une justice équitable pour tous. Elle permet à chaque individu de s'exprimer dans la langue de son choix ou dans celle qu'il maîtrise le mieux. Bien que ce type d'interprétation existe depuis des siècles, il a connu un essor significatif au XX^eme siècle, notamment lors des procès de Nuremberg (20 novembre 1945 – 1er octobre 1946). Ces procès ont marqué le début de la professionnalisation de l'interprétation de conférence. Comme l'affirment David et Bowen (1985 : 74-75) : « Les services linguistiques à Nuremberg ont été fournis non seulement pour la communication entre l'accusé et les tribunaux, comme c'est le cas aujourd'hui dans l'interprétation judiciaire, mais aussi pour la communication entre les juges, dont aucun ne comprenait et ne parlait les langues de tous leurs collègues, et enfin, pour le bénéfice de la presse et du grand public. » Ce contexte a également introduit l'interprétation consécutive et simultanée, avec un rôle crucial joué par les interprètes dans le succès des procédures.

En République démocratique du Congo (RDC), l'interprétation judiciaire joue un rôle fondamental dans le système judiciaire congolais, car elle permet à garantir l'accès à la justice des parties non francophones. Lors des audiences, l'interprétation permet à toutes les parties de comprendre les procédures judiciaires et de présenter leur cas efficacement. L'accès à un procès équitable est un droit fondamental garanti par la Constitution de la RDC. L'article 12 de la Constitution de la RDC du 20 janvier 2011 stipule : « Tous les Congolais sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection des lois. » L'article 18 précise que « Toute personne arrêtée doit être immédiatement informée des motifs de son arrestation et de toute accusation portée contre elle, et ce, dans la langue qu'elle comprend. » Enfin, l'article 19 ajoute : « Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue dans un délai raisonnable par un juge compétent. Le droit de la défense est organisé et garanti. Toute personne a le droit de se défendre elle-même ou de se faire assister d'un défenseur de son choix, et ce, à tous les niveaux de la procédure pénale. » Ces dispositions constitutionnelles soulignent l'importance pour tout individu de s'exprimer dans la langue de son choix devant la justice, mettant en évidence le rôle crucial des interprètes judiciaires.

Cependant, en RDC, les interprètes judiciaires sont souvent relégués au second plan, voire oubliés dans les tribunaux. La plupart des interprètes ne bénéficient pas de formation spécifique en interprétation judiciaire. Souvent, des personnes bilingues ou multilingues sont appelées à improviser ce rôle sans préparation en amont. Pourtant, le Code de procédure pénale congolais, à son article 48, exige que « toute personne qui en est légalement requise par un officier du ministère public ou par un juge est tenue de prêter son ministère comme interprète, traducteur, expert ou médecin. » Cette disposition légale devrait encourager une meilleure organisation et reconnaissance des interprètes judiciaires.

Notre étude vise à comprendre pourquoi l'interprétation judiciaire reste marginalisée en RDC, alors que des interprètes aux compétences limitées ou carrément l'absence des interprètes judiciaires peuvent entraîner des erreurs judiciaires aux conséquences graves. Nous explorerons les lacunes actuelles et proposerons des solutions pour renforcer le rôle des interprètes dans le système judiciaire congolais. Pour ce faire, nous adopterons une méthode basée sur l'observation et la recherche documentaire, en analysant les lois en vigueur, les pratiques observées et les conséquences de ces insuffisances sur l'accès à une justice équitable afin d'y apporter des solutions.

1. Cadre conceptuel

Dans cette section il s'agit de passer au crible les concepts clés afférents à cette étude. Ces concepts sont entre autres : l'interprétation judiciaire, l'interprétation juridique, l'interprétation auprès des tribunaux et la notion de tribunal.

1.1. Interprétation judiciaire

Le terme interprétation judiciaire est défini de différente manière selon les auteurs.

Mikkelson (2000 :1), déclare que « bien que le terme « interprétation judiciaire » limite l'interprétation à un cadre donné, à savoir une cour de justice, il inclut également l'interprétation menée dans diverses autres institutions associées à la magistrature, par exemple les cabinets d'avocats, les organismes d'application de la loi, et les prisons ». Selon Gallez (2014 : 1), l'interprétation judiciaire est une composante de « l'interprétation dans les services publics », autrement dit de l'interprétation communautaire. Muñoz (2014 : 4), estime qu'il est d'usage qu'un même individu incarne le double rôle de traducteur et d'interprète dans le milieu judiciaire.

Pöchhacker (2015: 91), définit l'interprétation judiciaire comme suit :

...Courtroom interpreting, as a particular domain of LEGAL INTERPRETING, refers to situations where, due to one or more participants' limited (or complete lack of) proficiency in the language of the court, or to speech and/or hearing impairments, interpreting services are required in oral judicial proceedings in order to overcome difficulties in communication. Other-language speakers may include witnesses, defendants, legal counsel, jurors and judges, who need such services so that the legal procedure – pre-trial hearings, trial, and sentencing – can take place.

...L'interprétation judiciaire, en tant que domaine particulier de l'INTERPRÉTATION JURIDIQUE, fait référence aux situations où, en raison de la compétence limitée (ou de l'absence totale) d'un ou plusieurs participants dans la langue du tribunal, ou en raison de troubles de la parole et/ou de l'audition, des services d'interprétation sont nécessaires lors des procédures judiciaires orales afin de surmonter les difficultés de communication. Les locuteurs d'autres langues peuvent inclure des témoins, des accusés, des avocats, des jurés et des juges, qui ont besoin de tels services pour que la procédure légale – audiences préliminaires, procès, condamnation – puisse avoir lieu. (notre traduction)

Yan Cao (2018), quant à lui, aborde la question dans le même sens que Mikkelson. Selon lui :

Court interpreting, also known as forensic interpreting, legal interpreting. From many research literatures, "court interpreting" is the most frequently used term. In a narrow sense, "court interpreting" refers only to interpreting in a court setting. In a broad sense, interpreting services provided by the court in the trial of the case, as well as interpreting services in other relevant judicial places outside the court, such as the police office, the refuge (refugee), the immigration office, the detention house or the law firm, can also be classified as the category of "court interpreting".

L'interprétation judiciaire, également connue sous le nom d'interprétation auprès des tribunaux ou interprétation juridique. Selon de nombreuses recherches, le terme "interprétation judiciaire" est le plus couramment utilisé. Dans un sens restreint, "interprétation judiciaire" se réfère uniquement à l'interprétation auprès des tribunaux. Dans un sens plus large, les services d'interprétation fournis par le tribunal pendant le procès, ainsi que les services d'interprétation dans d'autres lieux judiciaires pertinents en dehors du tribunal, tels que le poste de police, le refuge (pour réfugiés), le bureau de l'immigration, le centre de détention ou le cabinet d'avocats, peuvent également être classés dans la catégorie de l'"interprétation judiciaire". (notre traduction)

Il sied de noter que ces différentes définitions reflètent à la fois des similitudes et des divergences. Pöchhacker se concentre sur l'interprétation dans les tribunaux pour surmonter les barrières linguistiques ou physiques lors de procédures judiciaires orales. Yan Cao et Mikkelson élargissent cette définition pour inclure d'autres lieux liés à la justice, tels que les postes de police ou les cabinets d'avocats, mais reconnaissent également une distinction entre un sens strict (dans les tribunaux) et large (au-delà). Gallez relie l'interprétation judiciaire à l'interprétation communautaire, tandis que Muñoz souligne le rôle polyvalent des interprètes judiciaires, souvent aussi traducteurs.

1.2. Interprétation juridique

Tiffany cité par Scalia & Garner (2012: 64), définit l'interprétation juridique comme suit: "Interpretation or construction is "the ascertainment of the thought or meaning of the author

of, or of the parties to, a legal document, as expressed therein, according to the rules of language and subject to the rules of law". « L'interprétation ou la construction est « la détermination de la pensée ou de l'intention de l'auteur d'un document juridique, ou des parties à celui-ci, telle qu'exprimée dans le document, conformément aux règles de la langue et sous réserve des règles de droit » (notre traduction).

Dans le même ordre d'idée Scalia & Garner (2012: 45) déclare que "In the interpretation of legislation, we aspire to be "a nation of laws, not of men." This means (1) giving effect to the text that lawmakers have adopted and that the people are entitled to rely on, and (2) giving no effect to lawmakers' unenacted desires." « Dans l'interprétation des lois, nous aspirons à être « une nation de lois, et non d'hommes. » Cela implique (1) de donner effet au texte adopté par les législateurs, sur lequel les citoyens ont le droit de se fier, et (2) de ne pas tenir compte des intentions non exprimées ou non adoptées des législateurs. » (notre traduction).

En combinant ces deux perspectives, il est possible de comprendre l'interprétation juridique comme un processus visant à décrypter et à appliquer correctement le sens des textes juridiques, en se basant à la fois sur les intentions des auteurs ou des parties concernées, et sur les dispositions légales énoncées dans les textes eux-mêmes.

1.3. Différence entre l'interprétation juridique et l'interprétation judiciaire

La dénotation du type d'interprétation qui est utilisé lors d'une procédure pénale jusqu'au procès ne fait pas l'unanimité chez les interprètes. En effet, il a fait l'objet de polémique à cause de deux appellations. En effet, certains proposent le terme interprétation juridique tandis que d'autres optent pour le terme interprétation judiciaire parmi tant d'autres propositions. (Balao, 2023 :16)

Selon Pöchhacker(2004 : 14), dans de nombreuses juridictions, l'interprétation judiciaire prend en compte des tâches telles que la traduction certifiée de documents ainsi que l'interprétation lors d'audiences quasi-judiciaires et administratives. Fort de ce constat, il distingue l'interprétation juridique ou judiciaire de l'interprétation fournie en salle d'audience dans son cadre spécifique et prototypique. En d'autres termes, l'interprétation juridique et l'interprétation judiciaire renverraient à la même réalité et leur sphère serait plus vaste que celle de l'interprétation en salle d'audience qui, elle, serait restrictive à un cadre particulier, en l'occurrence le tribunal.

Andjelic (2015 : 145) citant le Rapport final du Forum de réflexion sur le multilinguisme et la formation d'interprètes publié par la Direction Générale de l'Interprétation (2009) a énoncé que le forum a préféré le terme « interprète/interprétation juridique » au terme « d'interprète judiciaire » jugé plus restrictif. Le forum s'est basé sur le fait que l'interprétation juridique prend en compte toutes les procédures juridiques y compris la phase pré-procédurale et post-procédurale. En effet, la nuance entre l'interprétation juridique et l'interprétation judiciaire se fait remarquer en anglais également. L'interprétation juridique est appelée « legal interpreting » et celle judiciaire « court interpreting » dans la version anglaise du travail élaboré par Andjelic (2015).

Pour Driesen, parler d'interprétation judiciaire limiterait l'activité concernée. Cette appellation renvoie uniquement à l'interprétation qui se passe dans un tribunal alors que le domaine est normalement plus vaste (2016 : 92). En effet, avant d'aboutir à un tribunal, il y a toute une procédure préalable qui requiert également l'intervention d'un interprète. Un prévenu doit par exemple se faire auditionner dans un commissariat de police, discuter avec son avocat et peut-être répondre à un interrogatoire. Sans l'assistance d'un interprète, cette procédure pourrait être négligée pour faute de compréhension d'une langue commune. Raison pour laquelle, parler d'interprétation juridique serait le terme le plus approprié. Driesen et Laforcade (2020 :7) pour corroborer ce point de vue de Driesen révèlent que le terme juridique « couvre aussi bien les missions auprès des juridictions, qu'auprès de la police, des notaires, des cabinets d'avocats, des entreprises (négociation de contrats), etc. »

Au vue de ces différentes réflexions, il convient de noter que l'interprétation juridique et l'interprétation judiciaire semblent renvoyer à une réalité similaire, leur sphère étant plus vaste que celle de l'interprétation auprès des tribunaux ou en salle d'audience qui serait plus restreinte à un contexte précis, celui du tribunal.

Après lecture et analyse de ces deux termes, il est apparu que bien qu'ils soient souvent utilisés de manière interchangeable, ils présentent en réalité des distinctions fondamentales. L'interprétation juridique implique l'analyse et la clarification des textes légaux afin d'éliminer toute ambiguïté. Cette pratique est exclusivement du ressort des professionnels du droit tels que les juges, les magistrats et les avocats, et se déroule généralement dans une seule langue. En revanche, l'interprétation judiciaire consiste à traduire fidèlement de manière orale les échanges qui ont lieu tout au long de la procédure judiciaire, passant d'une langue à une autre. Enfin, pour lever toute ambiguïté entre l'interprétation juridique et l'interprétation judiciaire, nous estimons qu'il faut inclure le troisième terme, qui est l'interprétation auprès des tribunaux. Ce dernier se réfère spécifiquement aux interprétations réalisées au sein des tribunaux lors des audiences, également effectuées d'une langue à une autre. Dans les deux derniers cas, le rôle essentiel des interprètes linguistiques est de garantir les droits des justiciables.

2.4.Le tribunal

Dans son dictionnaire juridique, Braudo (1996 : 625) définit le tribunal comme étant un vocable générique employé pour désigner toute formation juridictionnelle ayant pour fonction d'apporter une solution à un litige entre personnes privées, (individus, associations, syndicats, entreprises, groupements) jouissant de la capacité juridique.

Dans le contexte de l'interprétation judiciaire, les tribunaux ont une obligation positive de s'assurer que les personnes accusées et dont la liberté est menacée comprennent et soient comprises. Ils doivent intervenir s'ils se rendent compte que ce droit n'est pas respecté. (Bergeron, 2002). A cet égard, il est important de préciser que c'est de la responsabilité du système judiciaire en place, en l'occurrence le tribunal, de créer des conditions optimales pour que chaque partie y compris l'interprète puisse jouer pleinement son rôle. Cependant, la

réalité est toute autre car, les systèmes judiciaires du monde entier sont souvent critiqués pour leur inaccessibilité aux citoyens qu'ils sont censés servir (Mikkelson, 2016).

3. Cadre empirique

L'interprétation auprès des tribunaux est essentielle pour garantir les droits des parties impliquées (justiciables, interprètes, professionnels de la justice). Berg-Seligson (1987), dans ses travaux sur les procédures judiciaires bilingues, a établi les bases de la recherche dans ce domaine. Des chercheurs comme Hale (1997-2004), Mason & Stewart (2001) et Rigney (1997) ont exploré des thématiques telles que : les mauvais traitements infligés aux interprètes, les dilemmes liés aux différences transculturelles et les conséquences stressantes de ces situations pour les interprètes.

Monteoliva (2018) a recensé 464 publications sur l'interprétation juridique entre 2008 et 2017, témoignant de l'intérêt croissant pour ce domaine. Les sujets récurrents incluent la professionnalisation, la qualité, la certification, la formation et l'interprétation à distance.

3.1. Interprétation judiciaire dans le monde

L'interprétation judiciaire est une très vieille profession. Pour Mikkelson (1999), sa pratique remonte au moins à l'aube de l'histoire écrite. Au début, l'interprétation judiciaire n'était qu'une simple activité pratiquée par des interprètes naturels. Toutefois, elle a évolué et est devenue une profession dans plusieurs pays du monde à l'instar des pays occidentaux. Le procès de Nuremberg, encore appelé procès des criminels de guerre devant le Tribunal international militaire qui a eu lieu au palais de justice de Nuremberg du mois de novembre 1945 au mois d'octobre 1946, a été le tournant décisif de l'histoire de l'interprétation et par ricochet celui de l'interprétation communautaire. La Charte du Tribunal International Militaire, signé par les alliés le 08 août 1945 dans le cadre de l'accord de Londres et portant création du tribunal, fait état d'un procès juste; ce qui inclut la traduction et l'interprétation des procédures légales en anglais, en français, en russe et en allemand. (Fachehoun, 2019 :21). De tout ce qui précède, nous pouvons dire que l'histoire de l'interprétation auprès des tribunaux est étroitement liée au procès de Nuremberg.

Depuis ce temps, l'interprétation auprès des tribunaux a été reconnue dans certains pays tel que l'Australie et le Danemark. En Australie, le droit à un interprète en milieu judiciaire est garanti à l'échelle nationale. Ainsi, le *Federal Magistrates Court Interpreter and Translator Policy* établit qu'aucun client d'un tribunal fédéral ne devrait être désavantagé au cours des procédures à cause de sa mauvaise connaissance de l'anglais ou de toute autre langue ou d'un problème de surdité. (ibid : 22). Au Danemark, l'emploi des interprètes en milieu judiciaire est prévu à la section 149(1) de l'acte de la justice administrative. Selon la constitution, la langue officielle de la cour est le danois; le procès d'une personne qui ne maîtrise pas le danois doit se faire avec l'assistance d'un interprète ayant l'autorisation d'interpréter dans un tribunal. (ibid).

3.2. Etude de cas en Afrique

Bien qu'en République démocratique du Congo (RDC), les recherches sur l'interprétation judiciaire, ou/et l'interprétation au sein des tribunaux, n'ont pas encore été réalisées, cependant certains chercheurs à travers le continent africain ont déjà entrepris des travaux dans ce domaine. Gandu (2010), a écrit sur « la pratique de l'interprétation judiciaire au Cameroun, plus précisément dans la ville de Buéa ». Dans cette étude, il souligne le manque de formation des interprètes judiciaires et l'absence de normes éthiques, entravant la professionnalisation de ce secteur. Ba (2018), déplore l'incompétence des interprètes judiciaires, qualifiés de "naturels", et l'absence de cadre légal au Sénégal. Effectivement, ces "interprètes naturels" proposent une performance qui "ne répond pas aux attentes des usagers de leur service". Le manque de formation en interprétation judiciaire explique cette incompétence. Étant donné la complexité du langage juridique, une formation en interprétation serait un avantage pour être à la pointe. Au Sénégal, l'activité de l'interprétation auprès des tribunaux ne serait pas régie par une loi ni par une association des interprètes judiciaires.

Selon Fachehoun (2019), bien qu'une loi sur l'interprétation judiciaire existe au Bénin, elle ne couvre pas entièrement le rôle des interprètes. Le pays manque également d'écoles de formation. Il estime qu'il serait mieux de mettre en place une école de formation pour les interprètes et une association des interprètes communautaires afin de remédier aux problèmes qui affectent ce domaine. Traoré (2021) note que la faible qualification des interprètes et leur rémunération inadéquate affectent la qualité des services au Mali. Il note, qu'il est facile de devenir interprète judiciaire pour toute personne ayant un casier judiciaire vierge et qui parle deux langues. Le service d'interprétation judiciaire au Mali présente une qualité médiocre en raison de cette situation.

Yaro (2022) identifie des défis liés à la formation, à la rémunération et au cadre juridique. Il table sur la question de la professionnalisation de l'interprétation judiciaire au Burkina Faso. Selon son étude, il apparaît que le processus de professionnalisation de l'interprétation judiciaire au pays des hommes intègres est encore en cours. Il estime qu'il est possible d'améliorer l'état de l'interprétation judiciaire au Burkina Faso en adoptant un statut juridique pour l'emploi d'interprète judiciaire.

Ces observations mettent en évidence les défis structurels et organisationnels de l'interprétation judiciaire en Afrique et ailleurs. La professionnalisation et l'amélioration des conditions de travail sont des leviers essentiels pour garantir un accès équitable à la justice.

4. Le rôle de l'interprète judiciaire

Le rôle de l'interprète judiciaire est souvent méconnu de l'opinion. Afin de clarifier l'ambiguïté, Mikkelsen (2017 : 2) mentionne le rôle de l'interprète pénal. Elle souligne que l'interprète, en plus de jouer un rôle de facilitateur des communications, est considéré comme le protecteur des droits linguistiques tels qu'ils sont définis dans les conventions internationales, comme le stipule la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. L'interprète judiciaire joue un rôle essentiel dans le respect de ces droits. (ibid). Mikkelsen fait également référence au fait que l'interprète judiciaire est également perçu comme un « égalisateur », c'est-à-dire quelqu'un qui mettra la partie qui ne parle pas la langue utilisée au

tribunal sur le même pied d'égalité que celle qui la parle. Cependant, la question du rôle de l'interprète est controversée. Les interprètes jouent plusieurs rôles.

4.1.L'interprète considéré comme un canal

L'interprète judiciaire est labélisé surtout par les juges de machine de traduction ou comme canal de transmission d'un message (conduit interprète). Pour Liu (2016 : 36), Lang était l'un des premiers chercheurs à avoir défendu la thèse selon laquelle être une machine de traduction est le rôle idéal des interprètes. Le premier concept qui a émergé au sujet du rôle de l'interprète judiciaire est « translation machine/conduit » (ibid.). Cette considération de l'interprète comme canal par lequel le message passe l'empêche de s'ingérer dans la communication pour apporter des clarifications. Il transmet juste le message littéralement. L'interprète judiciaire est dès lors considéré comme quelqu'un qui fait un transfert linguistique. Ce rôle de l'interprète judiciaire est mécanique et non participatif. Les juges de la Cour Suprême ont défini l'interprète judiciaire de cette façon afin d'éviter l'ouï-dire dans l'obtention des preuves par l'intermédiaire de l'interprète (Lee 2009).

Ce modèle de « conduit » a quand-même été contesté par les chercheurs et les praticiens du domaine juridique et du domaine de l'interprétation. Les chercheurs du côté de l'interprétation judiciaire soulignent que l'application de ce modèle de « conduit » ou canal peut causer une distorsion ou une mauvaise communication (Lee 2009). Ce modèle de conduit est une conception « irréaliste » et « une métaphore réductrice » (Boivin et al., 2012). Avec le modèle de conduit, l'interprète semble avoir les mains liées or qu'il a beaucoup plus à offrir dans les tribunaux. Dans le contexte de cette étude, le rôle de l'interprète judiciaire va au-delà de modèle de conduit.

4.2.L'interprète judiciaire considéré comme médiateur culturel

L'interprète judiciaire se positionne entre deux cultures distinctes afin de favoriser une compréhension mutuelle. Il possède non seulement une maîtrise des langues, mais aussi des cultures de ces langues, car il est impossible d'apprendre une langue sans connaître la culture du peuple qui la parle. Selon Wang (2017), les interprètes doivent parfois faire une médiation de surface pour rendre compréhensible ce qui a été dit, car les langues et les cultures sont souvent inséparables. Lee (2009) partage la même opinion que Wang. Selon lui, il existe un consensus sur le fait que l'interprète judiciaire doit être attentif aux dimensions culturelles et aux différences linguistiques qui peuvent entraîner des incompréhensions et une communication de mauvaise qualité. De plus, Katan (cité dans Wang, 2017) ajoute que le rôle culturel de l'interprète est le même que celui du médiateur culturel. Selon Hussein (cité dans Liu, 2016), les interprètes jouent un rôle essentiel en établissant un lien entre deux cultures.

Cependant, certains spécialistes estiment qu'il n'est pas question d'un interprète de faire la médiation culturelle. Bien sûr, tous les spécialistes de l'interprétation sont d'accord sur le fait que les interprètes doivent posséder des connaissances culturelles liées à leurs langues respectives. D'autre part, la controverse persiste quant à l'utilisation que l'interprète doit faire de ses connaissances culturelles (Wang 2017). Selon certains chercheurs, l'interprète ne doit pas être impliqué dans l'explication de certaines réalités culturelles. Par exemple, Pochhacker

(cité dans Wang, 2017) soutient que le rôle de l'interprétation diffère de celui de la médiation culturelle. Finalement, l'interprète judiciaire possède de nombreuses fonctions. Il peut également être un défenseur.

4.3.L'interprète judiciaire considéré comme défenseur ou avocat

Il arrive parfois que l'interprète judiciaire se substitue à un avocat si les circonstances le requièrent pour expliquer le langage juridique à l'accusé. Ainsi, il comble la disparité entre le langage juridique et le langage d'une personne ordinaire (Lebese, 2013). Selon Hale (cité dans Liu, 2016), l'interprète a la possibilité de défendre un non-locuteur de la langue anglaise (ou de toute autre langue qui est utilisée dans une procédure judiciaire). Dans cette situation, l'interprète judiciaire intervient afin de pallier le déséquilibre des pouvoirs et de combler le fossé culturel. Elle poursuit en affirmant que l'interprète judiciaire manifeste également son soutien aux institutions. L'interprète défendant s'efforcerait de faire face aux pressions des autorités judiciaires. Il omet parfois certains éléments des déclarations de l'accusé afin de gagner du temps aux autorités judiciaires. Selon Liu (2016), des chercheurs comme Berk-Seligson, Davidson et Morris estiment que ce rôle est en contradiction avec les principes d'impartialité et de fidélité dans le rendu.

Le rôle de l'interprète judiciaire varie en fonction des situations et des points de vue, comme le démontrent tous ces différents rôles de l'interprète judiciaire (ils ne sont pas exhaustifs). En ce sens, la question du rôle de l'interprète judiciaire reste à l'ordre du jour et mérite d'être traitée. L'interprète judiciaire n'est cependant pas le seul objet de recherche en interprétation judiciaire. Les interprètes judiciaires rencontrent fréquemment des difficultés dans leur activité.

5. Les défis de l'interprète judiciaire

Selon Hale (2007), les interprètes judiciaires font face à de nombreux obstacles dans l'exercice de leurs fonctions. La complexité de l'activité interprétative est d'abord accentuée par les contraintes du contexte dans lequel ils interprètent. Ils ne bénéficient pas non plus de l'appui et de la compréhension des deux parties concernées par le procès. Chang (2013 :144), qui partage la même opinion que Hale, a souligné les difficultés auxquelles font face les interprètes judiciaires à Taiwan. Elle montre que les interprètes ne disposent pas d'informations préalables pour se préparer avant d'interpréter, que leurs conditions de travail sont défavorables, qu'ils ne sont pas respectés, qu'il y a un manque de formation et surtout qu'ils sont à peine rémunérés. La prestation de l'interprète judiciaire est affectée par ces défis, tout comme l'avenir de cette activité.

5.1. Défis rencontrés en RDC

La République Démocratique du Congo (RDC) rencontre de nombreux défis liés à l'interprétation judiciaire, lesquels affectent la qualité et l'efficacité des procédures judiciaires dans un contexte multilingue et culturellement diversifié. Ces défis sont liés à divers aspects structurels, linguistiques, juridiques et socioculturels, qui compromettent parfois le droit des justiciables à un procès équitable. Voici un développement détaillé des principaux obstacles rencontrés.

5.1.1. Rareté d'interprètes qualifiés

La RDC souffre d'une pénurie d'interprètes formés spécifiquement pour les besoins du système judiciaire. Cette situation découle de l'absence d'établissements spécialisés dans la formation d'interprètes judiciaires. Les universités telles que l'Université pédagogique nationale (UPN) et l'Université de Kinshasa (UNIKIN) proposent des programmes en traduction et interprétation, mais sans se concentrer sur la terminologie et les pratiques judiciaires. Cette lacune limite la disponibilité d'experts capables de répondre aux exigences complexes des tribunaux, où une interprétation précise peut être déterminante pour la justice.

5.1.2. Terminologie ou jargon juridique

La terminologie juridique en RDC, souvent dérivée de systèmes juridiques étrangers, constitue un défi majeur pour les interprètes. Les concepts juridiques complexes et techniques nécessitent une maîtrise approfondie pour éviter des erreurs qui pourraient altérer la compréhension des parties au procès ou même conduire à des jugements erronés. Le manque de ressources locales et de formations continues en matière de terminologie aggrave ce problème, laissant les interprètes face à des responsabilités qu'ils ne sont pas toujours pleinement outillés pour assumer.

5.1.3. Absence de reconnaissance juridique formelle

En l'absence d'un cadre légal spécifique encadrant la profession d'interprète judiciaire, ces derniers travaillent dans une précarité institutionnelle. Cette absence de reconnaissance juridique limite leur accès à des formations spécialisées, à une organisation professionnelle structurée, et à des normes claires définissant leurs droits et devoirs. Une telle situation nuit à la professionnalisation et à la valorisation de ce métier, pourtant essentiel au bon fonctionnement du système judiciaire.

5.1.4. Sous-valorisation et faible rémunération

Malgré leur rôle clé dans le déroulement des procès, les interprètes judiciaires en RDC sont souvent sous-valorisés. La rémunération allouée, définie par l'article 51 du Code de procédure pénale, est insuffisante pour refléter leur expertise et la pression inhérente à leur travail. Cette sous-valorisation est exacerbée par des conditions de travail précaires et l'absence d'un barème standardisé qui garantirait des rémunérations justes. Cela décourage de nombreux professionnels qualifiés d'exercer ou de se spécialiser dans ce domaine.

5.1.5. Variabilité linguistique

Avec plus de 200 langues et dialectes parlés sur le territoire congolais, les interprètes sont souvent confrontés à des défis liés à la diversité linguistique. Certaines langues, notamment les langues locales, manquent de terminologies juridiques standardisées, compliquant ainsi le travail d'interprétation. Les interprètes doivent non seulement maîtriser ces langues, mais aussi les nuances culturelles qui y sont associées, afin de produire une traduction fidèle et compréhensible dans un cadre judiciaire.

5.1.6. Pression temporelle

Les interprètes judiciaires travaillent souvent dans des conditions de forte pression, devant fournir des traductions précises en temps réel. Ce manque de préparation en amont, associé à des délais serrés, peut entraîner fatigue mentale, stress, et erreurs d'interprétation. De plus, les conditions de travail sont souvent inadéquates, avec peu de temps pour se préparer ou accéder aux documents nécessaires, ce qui affecte la qualité globale des prestations.

5.1.7. Préjugés culturels

Le contexte multiculturel de la RDC expose les interprètes à des préjugés culturels et des stéréotypes, à la fois de leur propre côté et de celui des parties au procès. Ces biais peuvent nuire à leur objectivité et à leur capacité à fournir une interprétation neutre et fidèle. Les chocs culturels rencontrés dans le cadre des procès, où différentes valeurs et croyances se confrontent, représentent un défi supplémentaire à surmonter pour maintenir un haut niveau de professionnalisme et d'impartialité.

Ces défis soulignent la nécessité urgente d'investir dans la formation spécialisée, de mettre en place un cadre légal solide et de promouvoir la reconnaissance du rôle crucial des interprètes judiciaires dans le système judiciaire congolais.

5.2. Études de cas et exemples concrets en RDC

a. Procès de la tentative de coup d'état du 19 mai 2024

Le 19 mai 2024, une tentative de coup d'état a eu lieu en République démocratique du Congo (RDC). Des hommes armés ont attaqué la résidence du ministre de l'Économie, Vital Kamerhe, et ont pénétré dans le Palais de la Nation à Kinshasa, arborant le drapeau du Zaïre. Les forces de sécurité ont rapidement maîtrisé les assaillants, entraînant la mort de quatre d'entre eux, dont leur chef, Christian Malanga, ainsi que deux policiers. (cfr [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/06/06En RDC, 53 personnes jugées pour une « tentative de coup d'Etat » aux nombreuses zones d'ombre](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/06/06En-RDC-53-personnes-jugées-pour-une-«-tentative-de-coup-d-Etat-»-aux-nombreuses-zones-d-ombre) consulté le 08 janvier 2025)

Parmi les personnes arrêtées figuraient 53 prévenus, dont trois Américains et un Belge. Le procès des accusés s'est ouvert le 7 juin 2024 devant le tribunal militaire de Kinshasa-Gombe. Le 13 septembre 2024, 37 des prévenus ont été condamnés à mort pour "association de malfaiteurs, terrorisme et attentat". Les trois Américains, Marcel Malanga, Benjamin Reuben Zalman-Polun et Tyler Thompson, faisaient partie des condamnés. ([https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240913RDC: 37 prévenus condamnés à mort dans le procès de la « tentative de coup d'État »](https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240913RDC:37-prévenus-condamnés-à-mort-dans-le-procès-de-la-«-tentative-de-coup-d-Etat-») consulté le 08 janvier 2025)

Cependant, des problèmes liés à l'interprétation ont été constatés lors du procès. En effet, l'absence initiale d'un interprète a entraîné des retards et des complications procédurales. Raison pour laquelle, la cour avait finalement chargé le journaliste de la Radio Télévision Nationale Congolaise (RTNC) pour assurer l'interprétation (https://youtu.be/WoNWXp49oG8?si=QR_kJZZ_sabU0gAX consulté le 08 janvier 2025). Cependant, la performance de ce dernier a été jugée insuffisante, mettant en péril le droit des

accusés à une défense adéquate et équitable. (<https://www.facebook.com/share/v/1EQNUkaorw/> consulté le 09 janvier 2025)

b. Procès BukangaLonzo

Le parc agro-industriel de BukangaLonzo, lancé en 2014, visait à moderniser l'agriculture et à renforcer la sécurité alimentaire en RDC. Ce projet, établi en partenariat public-privé avec la société sud-africaine AfricomCommodities, couvrait 80 000 hectares pour la production de maïs et d'autres cultures. Malgré un investissement public de près de 100 millions de dollars, le projet a échoué en 2017, entraînant des accusations de détournement de fonds et de corruption.

L'ancien Premier ministre Augustin MatataPonyo a été accusé d'avoir détourné plus de 200 millions de dollars liés à ce projet. Des poursuites judiciaires ont été engagées, mais elles ont été entravées par son immunité parlementaire en tant que sénateur. En mai 2021, le procureur de la Cour de cassation a demandé la levée de cette immunité, mais le Sénat a refusé de statuer sur cette demande.

Lors des audiences du procès, reportées à plusieurs reprises, un défi majeur a été relevé : après l'ouverture et l'identification des accusés, il est apparu que le responsable de la société Africom s'exprimait exclusivement en anglais. Faute d'un interprète disponible, la Cour de cassation a dû ajourner l'audience pour tenter de remédier à cette situation. (<https://7sur7.cd/2021/10/25/proces-bukanga-lonzo-laudience-renvoyee-au-8-novembre-pour-trouver-un-interprete-au> consulté le 08 janvier 2025)

c. Procès des 100 jours

Le "procès des 100 jours" concernait des accusations de détournement de fonds dans le cadre du programme d'urgence lancé par le président Félix Tshisekedi en 2019. Ce programme avait pour objectif d'améliorer les infrastructures et les conditions de vie en un temps record. Vital Kamerhe, alors directeur de cabinet du président, a été accusé d'avoir détourné une somme de 48,831 millions de dollars destinée à la construction de logements sociaux. En juin 2020, il a été condamné à 20 ans de travaux forcés. Toutefois, en avril 2022, la Cour de cassation a annulé ce jugement pour vices de procédure, et un nouveau procès a conduit à son acquittement en juin 2022.

Un incident notable s'est produit lors de ce procès : un prévenu, Jamaal, a déclaré ne pas maîtriser le français et a demandé à s'exprimer en arabe. Le tribunal n'a pas satisfait cette demande et l'a contraint à s'exprimer en français, en contradiction avec le code pénal congolais qui garantit à tout individu le droit de s'exprimer dans la langue qu'il maîtrise le mieux. (<https://www.youtube.com/watch?v=hHNIoN9aRWQ> consulté le 08 janvier 2025)

Ces exemples des procès, retransmis en direct à la télévision nationale montrent à quel point l'absence ou la piètre performance des interprètes pose un défi majeur dans le système judiciaire congolais. Non seulement cela entrave le bon déroulement des procès, mais cela

constitue aussi une violation des droits fondamentaux des accusés. Malgré ces cas flagrants, l'État congolais tarde à prendre des mesures pour remédier à ce problème.

6. Les perspectives et opportunités de l'interprétation judiciaire en RDC

Le domaine de l'interprétation judiciaire est en pleine évolution et peut avoir un avenir prometteur malgré sa situation actuelle. Afin de faire face à ses défis actuels, il est nécessaire de faire des modifications importantes. Il s'agit de modifier la perception de cette profession par les non-pratiquants qui estiment que l'interprétation judiciaire est facile comme de l'eau à boire. Selon Hale (2007), il est possible que le système juridique accepte que l'interprétation judiciaire est une tâche extrêmement complexe qui nécessite une formation universitaire adéquate. Ainsi, l'interprète judiciaire mérite une rémunération équitable. Elle poursuit en soulignant que les personnes impliquées dans les tribunaux doivent saisir le rôle de l'interprète judiciaire, qui consiste à interpréter de manière fidèle et non à donner des conseils, à clarifier ou à accomplir toute autre tâche distincte de l'interprétation. De plus, il est essentiel que les conditions de travail de l'interprète soient avantageuses pour lui. Il devrait pouvoir prendre des pauses, bénéficier d'une salle de préparation et même collaborer en équipe.

7. Recommandations

Pour répondre aux défis de l'interprétation judiciaire en RDC, des solutions concrètes doivent être envisagées afin de professionnaliser cette activité, de garantir un accès équitable à la justice et de renforcer la qualité des procédures judiciaires.

7.1. Création d'un cadre juridique pour l'interprétation judiciaire

L'établissement d'un cadre légal spécifique pour encadrer la profession d'interprète judiciaire est essentiel. Ce cadre devrait reconnaître officiellement le rôle des interprètes dans le système judiciaire, définir des normes de qualité, et protéger leurs droits. En intégrant les interprètes comme partie prenante du système judiciaire, cette reconnaissance améliorerait leur légitimité et renforcerait la crédibilité de l'appareil judiciaire. De plus, ce cadre permettrait d'assurer une accessibilité linguistique renforcée pour les citoyens, contribuant ainsi à un procès équitable pour tous.

7.2. Mise en place de programmes de formation locaux et création de formations spécialisées

Le développement de programmes de formation spécialisés adaptés au contexte juridique et linguistique congolais est crucial. Ces formations devraient être axées sur les besoins spécifiques des tribunaux, en incluant des modules sur la terminologie juridique, les pratiques d'interprétation en milieu judiciaire, et la gestion de la diversité linguistique. Des formations dédiées aux interprètes judiciaires sont également nécessaires pour développer leurs compétences linguistiques, juridiques et professionnelles. Ces programmes peuvent être intégrés dans les universités ou mis en place par des institutions spécialisées. En intégrant ces programmes dans les universités et les institutions locales et en se focalisant sur les compétences nécessaires pour répondre aux exigences du système judiciaire, il serait possible de professionnaliser le métier, de répondre à la pénurie d'interprètes qualifiés et de créer des

opportunités pour les jeunes diplômés, ainsi de renforcer la qualité des prestations, ce qui augmenterait la confiance des interprètes judiciaires.

7.3. Utilisation des technologies pour soutenir le travail des interprètes

L'intégration de technologies innovantes, telles que les outils de traduction assistée et les plateformes numériques, peut grandement améliorer l'efficacité et la précision du travail des interprètes. Ces outils peuvent notamment aider à gérer la diversité linguistique, réduire la charge cognitive liée aux délais serrés, et offrir un support dans des contextes où la terminologie complexe est impliquée. Des formations spécifiques sur l'utilisation de ces technologies devraient également être incluses dans les programmes de formation pour maximiser leur impact.

7.4. Amélioration de la reconnaissance et de la rémunération des interprètes

Une revalorisation du statut des interprètes judiciaires, accompagnée d'une rémunération équitable et proportionnelle à leur expertise, est indispensable. Cela encouragerait davantage de professionnels qualifiés à se spécialiser dans ce domaine et inciterait les interprètes à fournir des prestations de qualité. Un barème national de rémunération pourrait être élaboré pour standardiser les salaires et garantir des conditions de travail décentes.

7.5. Promotion de l'utilisation des langues nationales dans les tribunaux

L'encouragement à utiliser les langues nationales dans les procédures judiciaires contribuerait à renforcer l'inclusion linguistique et culturelle. Cela garantirait que les justiciables comprennent pleinement les procès et puissent se défendre équitablement. La promotion des langues nationales permettrait également de préserver la richesse linguistique et culturelle de la RDC, tout en facilitant la communication entre les parties impliquées dans les procédures judiciaires.

En combinant ces recommandations, la RDC pourrait améliorer de manière significative la qualité de l'interprétation judiciaire, en assurant une justice plus accessible, équitable, et efficace pour tous les citoyens.

8. Conclusion

L'interprétation judiciaire en République démocratique du Congo représente un pilier indispensable pour garantir l'accès équitable à la justice dans un pays multilingue. Malgré son rôle crucial, cette profession reste largement méconnue, sous-valorisée et entravée par un manque de formation spécialisée, un cadre juridique inadéquat et des défis logistiques majeurs. Les exemples concrets tirés des récents procès montrent à quel point une

interprétation déficiente ou carrément le manque l'interprète judiciaire peut compromettre le droit à un procès équitable et entraver le fonctionnement du système judiciaire. Ces lacunes soulignent la nécessité urgente de réformer ce secteur en introduisant des programmes de formation professionnelle, en créant un cadre légal spécifique, et en valorisant le métier à travers une rémunération et des conditions de travail adaptées. En adoptant ces mesures, la RDC pourrait transformer l'interprétation judiciaire en un levier d'inclusion, de respect des droits linguistiques et de justice. Cela contribuerait non seulement à renforcer l'efficacité des institutions judiciaires, mais aussi à promouvoir une société véritablement équitable et respectueuse de la diversité culturelle et linguistique du pays.

Références

- Bergeron. (2002). L'interprétation en milieu judiciaire. *Meta, Journal des Traducteurs*.
- Bergeron, G. (2002). L'interprétation en milieu judiciaire. *Meta, Journal des Traducteurs*, VI, 47, 225–232.
- Berg-Seligson. (1990a). *Bilingual Court Proceedings: The Role of Court Interpreter*. New York & London: Language in the Judicial Process.
- Braudo, Serge. 1996. *Dictionnaire du droit privé français*. Paris : Dalloz.
- Constitution de la République démocratique du Congo, modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006, Journal officiel de la République démocratique du Congo
- David et Bowen. (1985). The Nuremberg Trials: Communication through translation. *Meta*.
- Driesen, David M. 2016. *Environmental Law: A Conceptual and Pragmatic Approach*. Wolters Kluwer Law and Business. ISBN 978-1454870012.
- Driesen, Christiane J., et Laforcade, Agata de. 2020. *Manuel d'interprétation et traduction juridique*. Éditions universitaires européennes. ISBN 978-620-2-54766-6.
- Décret du 6 août 1959 portant le Code de procédure pénale.
- Braudo . (1996). La notion de notoriété en Droit français. *Revue de Droit Civil*.
- Fachehoun. (2019). *L'Interpretation Communautaire auprès des Tribunaux au Benin*. Université de Buéa, ASTI: Memoire de Master.
- Gallez, Caroline et Kaufmann, Vincent. 2014. "Social inequalities in urban access: Better ways of assessing transport improvements". Dans *Urban Access for the 21st Century*, pp. 46-86.
- Gandu. (2010). *The history and Practice of Court Interpretation in Cameroon: the Case of Buea*. Buea: Unpublished MA Dissertation.
- Gandu. (2017). An Overview of community interpreting in Cameroon. *African Journal of Social Sciences*, ,VI. 8. No. 7.

Mikkelson. (2001). *The Interpreter's Companion*. Spreckels Calif.: ACEBO.

Mikkelson. (2004). *The professionalization of Community Interpreting*. Cambridge University Press.

Muñoz Martín, Ricardo (éd.). 2014. *Minding Translation. Con la Traducción en Mente. MonTI. Special Issue 1. Universitat d'Alacant, Universitat Jaume I, Universitat de València. ISSN 1889-4178*

Pöchhacker, F. (2004). *Introducing Interpreting Studies*. Taylor & Francis e-Library.

Scalia, Antonin, et Garner, Bryan A. 2012. *Reading Law: The Interpretation of Legal Texts*. St. Paul, MN: Thomson/West.

Traoré. (2021). *La pratique de l'interprétation communautaire au tribunal*. ASTI Université de Buea, Cameroun: Mémoire de Master Inédit.

Yan Cao. (2018). On the habitus of Court Interpreter. *Advances in Social Science, Education and Humanities Research*.